



Canalisation eau en indivision

Par **louessard**, le **08/02/2015** à **23:38**

Bonjour,

J'habite dans un impasse en indivision avec un tuyaux d'eau commun (indivision?) et un compteur commun au bout de l'impasse.

Le tuyaux fuit et nous avons décidé d'engager des travaux pour supprimer cette ancienne canalisation veille de 60 ans et la remplacer par une nouvelle canalisation sous la responsabilité de l'opérateur (Véolia), en supprimant le compteur commun et la mise en place de compteurs individuels. Sur 20 personnes concernées 4 refusent le projet. Véolia nous oppose que pour se lancer dans cette opération, il lui faut l'accord unanime de l'ensemble des indivis même si les 20 paient pour les 4 et qu'en aucun cas elle n'autorisera la création d'un nouveau réseau si l'ancien n'est pas supprimer. La situation semble bloquée. Y a-t-il une solution pour que ces travaux qui sont une nécessité se fasse ?

Cordialement
PL